



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 9 juin 2016

Rapport de la Commission de gestion de l'exercice 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 2 juin 2016 avec la liste complète de ses vœux. Après avoir défini les réponses à apporter aux 2 vœux exprimés par la Commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes, le mercredi 8 juin 2016.

Nous joignons à nos considérations le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également les vœux formulés auxquels nous vous donnons réponse ci-après.

NOS RÉPONSES :

Voici nos réponses aux 2 vœux de la Commission de gestion :

Vœu n°1

Travaux, réseau
routier et voirie,
Aéropôle

La sous-commission souhaite qu'une liste complète des actions concrètes du Développement économique vaudois (DEV) en faveur de la promotion d'Aéropôle soit tenue par la Commune et que le Conseil communal en soit informé régulièrement.

Réponse :

La Municipalité en a pris bonne note et renseignera à l'avenir le Conseil communal conformément à sa demande.

Ceci dit, suite aux différents entretiens que la Municipalité et la Coreb ont eus avec Monsieur Leuba, Conseiller d'Etat, et Monsieur Berthoud du Développement économique et tenant compte de la volonté réitérée de chaque partie de mettre l'accent sur le développement de l'Aéropôle, nous pouvons vous citer ci-après les actions entreprises ou à entreprendre au cours de l'année 2016.

- Mars 2016 : Rédaction, mise en place, impression d'une nouvelle plaquette de présentation ;

- 11-12 mai : Préparation, participation, suivi d'une conférence à Turin – collaboration DEV-COREB-Chambre du commerce Suisse-Italie ;
→ environ 25 entreprises inscrites et participantes – 8 entretiens en direct ;
→ suivi à EBACE avec plusieurs prospects (3) et la responsable de la Chambre du commerce ;
→ organisation d'une conférence sur le même modèle dans la région de Naples ;
- 20-21-22-23 juin : Préparation, participation, à une mission vaudoise sur la côte Est des Etats Unis ;
→ participation en collaboration avec la Greater Geneva Berne area (GGBA), le Développement économique (DEV), le service de la promotion économique et police du commerce (SPECo) et la COREB ;
→ entretiens prévus avec des sous-traitants aérotechniques ;
- 22-23 septembre : préparation, participation, suivi d'une conférence à Naples – collaboration DEV-COREB-Chambre du commerce Suisse-Italie ;
→ conférence avec des entreprises inscrites à l'événement ;
→ entretiens en direct ;
→ suivi ;
- 12-13 octobre : préparation, participation et suivi participation à ASD Days Orly ;
→ salon d'entreprises actives dans l'aérotechnique ;
→ présence sur place – démarchage d'entreprises ;
→ suivi.

Vœu n° 2

Travaux, parcs et promenades /
Services industriels, service des eaux

La sous-commission souhaite que tous les préavis pour des investissements concernant des biens mobiliers soient clôturés au plus tard l'année qui suit l'achat.

Réponse :

La Municipalité prend bonne note et veillera à l'application de cette requête de suite.

Quant aux remarques générales des diverses sous-commissions, les Municipaux ont noté celles qui les concernent et y donneront la suite qui convient.

Comme d'habitude, les membres de l'exécutif répondront volontiers aux questions qui pourraient encore leur être posées par les commissions ou les Conseillers. La Municipalité sait gré aux membres de la Commission de gestion de l'esprit dans lequel elle a examiné la gestion 2015 en ayant à cœur la sauvegarde des intérêts de la Commune.

Conclusions :

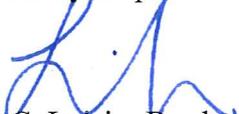
La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter – telle que présentée – la gestion de l'exercice 2015 de la Commune de Payerne ;
2. accepter les réponses municipales aux 2 vœux de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


S. Wicht

PS. La Municipalité tient à signaler deux erreurs figurant dans le rapport de la commission de gestion soit:

- **2.1 Service des eaux**

« Rappelons que l'ancienne convention contraignait la Commune de Payerne à acheter annuellement un quota minimum de **270'000 m³** à 30 ct/m³ »

- **4.1.7 Place de lavage en Vuary**

« Notre sous-commission a souhaité savoir quelles sont les modalités d'utilisation de la place de lavage en Vuary construite en 1974.

Les agriculteurs ont une convention au m³ par rapport à l'hectare de terres labourables (7 traitements hectares). **Trois agriculteurs n'utilisent pas cette place pour les traitements car ils prennent l'eau dans leur exploitation et la paient au prix en vigueur.** Auparavant l'entreprise KFS avait également une convention pour son utilisation, maintenant cette entreprise ne l'utilise plus. Tandis que depuis l'aménagement du BSE, les employés communaux l'utilisent de moins en moins.

Même si cette station de lavage n'est pas utilisée régulièrement, son exploitation et son entretien ne représente pas un coût significatif pour notre Commune. »